Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 029-212901821-20251124-DCM_2025_42-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Renaud de Clermont-Tonnerre, Maire, suivant convocation faite le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq.

Membres présents : M. Renaud de CLERMONT-TONNERRE, M. Bertrand REGNAULT, Mme Brigitte LOZAC'H, M. Claude SICHE, Mme Annie LONEUX, Mme Anne, Marie QUÉRÉ, Mme Chantal GEFFROY, Mme Annie PAILLER, Mme Hélène TASSEL, M. Yvan PELLÉ (arrivé à 19h00), M. Mathieu BRETON, M. Hervé LOUSSAUT,

Absents excusés : Mme Sophie BELLEC qui a donné procuration à M. Hervé LOUSSAUT, M. Jean-Claude SALAUN qui a donné procuration à Mme Brigitte LOZAC'H, M. Alexandre MOYOU qui a donné procuration à Mme Annie LONEUX

Secrétaire de séance : M. Hervé LOUSSAUT

Délibération n°2025/42

CMJ : AVANCE DE LA PARTICIPATION COMMUNALE POUR LE VOYAGE A BARCELONE EN 2026

Rapporteur : Bertrand Regnault

Les membres du conseil municipal des jeunes de Plouégat-Guerrand préparent leur voyage à Barcelone, d'une durée de six jours, au printemps 2026.

A l'échelle du territoire de l'ex canton de Lanmeur, 54 jeunes participeront au voyage. Le budget total de l'opération est de 30 000 €. Les jeunes ont effectué de nombreuses actions pour le financement de ce séjour qui leur ont permis de récolter près de 10 000 € à ce jour. Ils vont également participer aux marchés de Noël dans les semaines à venir.

La convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un projet éducatif de territoire intercommunal signée avec l'ULAMIR CPIE prévoit une participation communale à hauteur de 17 € par jour et par jeune pour les séjours. 10 jeunes Plouégatais y participent. Soit une participation de la commune de Plouégat-Guerrand de 1 020 €.

Pour des raisons d'organisation et afin de permettre à l'Ulamir de faire face aux dépenses liées aux réservations (hébergement, visites…), il est proposé d'anticiper de versement de la participation sur le budget 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de versement anticipé de la participation communale au voyage
- **Autorise** le versement de la somme de 1 020 € à l'ULAMIR CPIE
- **Précise** que la somme sera imputée à l'article comptable 65568

POUR : 15 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix

Pour copie conforme,
Le maire,
Renaud de Clermont-Tonnerre,